

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 23 février 2023 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

* * *

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Frédérique BAEHR secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal et modification des représentations dans diverses structures. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- installe M. Saïd MECHAÏ en qualité de Conseiller Municipal,
- désigne M. Saïd MECHAÏ :
 - . élu au sein de la Commission 4 « Solidarité, santé, sécurité, citoyenneté, démocratie participative »,
 - . représentant titulaire à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. Saïd MECHAÏ (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

3. Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4. Demande de protection fonctionnelle de Mme la Maire. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Mme la Maire pour les faits mentionnés dans le rapport,
- décide de l'inscription des dépenses correspondantes au budget communal pour celles non prises en charge dans le cadre du contrat d'assurance de la collectivité.

Mme Anne Vignot (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

5. Subvention exceptionnelle à l'association Pompiers d'Urgence Internationale (PUI). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € aux Pompiers d'Urgence Internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Relations Internationales - 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée Déclaration. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, une déclaration rappelant l'attachement de la Ville de Besançon à la relation franco-allemande et à son jumelage avec la ville de Fribourg-en-Brigau.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Orientations Budgétaires 2023. Approuvée

Le Conseil Municipal a débattu des Orientations Budgétaires 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes spécifiques concernant l'évolution des dépenses de personnel, les effectifs, le rapport annuel de Développement Durable, et le rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

9. Validation du programme de gros entretien et de renouvellement (GER) et du programme de requalification et de création de voirie et du programme investissement éclairage public - Besançon. Approuvée

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la validation des programmes de gros entretien et de renouvellement 2023 (GER) et du programme de requalification et de création de voirie, et des opérations proposées dans le cadre de l'affectation des amendes de police.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022.

11. Equipements sportifs - Aménagement d'un terrain de football synthétique sur le complexe sportif "Henri Joran" de Velotte. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le principe d'aménagement d'un terrain synthétique sur le complexe sportif « Henri Joran » de Velotte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Subventions à des associations sportives. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € à l'ASPTT Besançon
- 3 000 € à Entre-Temps Escalade
- 1 000 € à Vésontio Pétanque.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Direction Citadelle - Projet Citamix 2023. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat avec l'Université de Franche Comté,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'Université de Franche-Comté.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

14. Convention de donation d'objets mobiliers de l'ancien hôpital Saint-Jacques pour les institutions muséales de la Ville de Besançon. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le don d'objets mobiliers de l'ancien hôpital Saint-Jacques par le CHU de Besançon au profit des institutions muséales de la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention formalisant le don et arrêtant la procédure et les charges incombant à la Ville de Besançon et au CHU de Besançon.

Mmes Anne VIGNOT (1), Marie ETEVENARD (2) et M. Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

15. Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des dépôts. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Fondation Bertrand Scheck. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Fondation Bertrand Scheck,
- autorise le conservateur-chef d'établissement du musée du Temps de la Ville de Besançon à siéger au conseil d'administration de ladite fondation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Accord de consortium - Projet Chronospedia. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord de consortium et tout document afférant à ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Subventions à des séjours scolaires. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 29 625 € :

- Ecole maternelle Butte	2 000 €
- Ecole élémentaire Bourgogne	7 000 €
- Ecole élémentaire Dürer	4 500 €
- Ecole élémentaire Granvelle	2 500 €
- Ecole élémentaire Helvétie	1 500 €
- Ecole élémentaire Ile de France	7 500 €
- Ecole élémentaire St Claude	3 125 €
- Ecole élémentaire Viotte	1 500 €

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Valérie HALLER (1), Claudine CAULET (1) et MM. Sébastien COUDRY (1), Benoît CYPRIANI (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

19. Préparation de la rentrée 2023-2024 - Fonctionnement des services d'accueil périscolaire. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le règlement fixant le fonctionnement des accueils périscolaires du matin, du midi, de l'après-midi et des navettes entre les écoles, annexé au rapport et applicable à compter de la rentrée 2023-2024,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application du règlement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Préparation de la rentrée scolaire 2023-2024 - Evolution des périmètres scolaires. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les périmètres scolaires pour la rentrée scolaire 2023-2024, tels qu'ils figurent en annexe du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Tarification sociale des services périscolaires et tarifs de la fourniture de repas livrés aux centres de loisirs - rentrée scolaire 2023-2024. Approuvée

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la tarification à compter de la rentrée scolaire 2023 - 2024 des services périscolaires (grilles tarifaires détaillées dans le rapport au I-3 avec un rythme mensuel de facturation) et de la fourniture des repas aux centres de loisirs bisontins (grille tarifaire détaillée dans le rapport au II - avec prorogation des tarifs 2022 jusqu'à la rentrée de septembre 2023).

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 36

Contre : 8

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

22. Bilan 2022 du Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) et modification de l'âge d'attribution du Ticket Jeunes BAFA. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du bilan 2022 du dispositif Tickets Loisirs Vacances,
- approuve la modification de l'âge d'attribution des Tickets Jeunes BAFA de 16 à 25 ans notifiée dans le règlement joint en annexe du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir avec les associations partenaires.

MM. Hasni ALEM (1) et Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

23. Aide individuelle aux loisirs par l'échange « A Tire d'Aile » (ATA) - Bilan 2022 et perspectives 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du bilan 2022 et des perspectives 2023 du dispositif ATA,
- approuve le règlement intérieur, joint en annexe du rapport,
- approuve la charte d'accueil, jointe en annexe du rapport,
- renouvelle le dispositif ATA pour l'année 2023, selon le règlement intérieur et la charte d'accueil figurant en annexes du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions conclues avec les jeunes et les partenaires dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Approbation des conventions relatives aux renouvellements des agréments « Centres sociaux » des Maisons de quartier Grette-Butte et Planoise. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les conventions d'objectifs et de financement relatives au renouvellement des agréments « Centres sociaux » des Maisons de quartier municipales Grette-Butte et Planoise, pour la période 2023/2026,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Subvention Carnaval 2023 au Comité des Fêtes. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 60 000 € au Comité des Fêtes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Comité des Fêtes à intervenir dans le cadre de l'organisation du Carnaval 2023.

Mmes Carine MICHEL (1), Frédérique BAEHR (2), Annaïck CHAUVET (2), Anne BENEDETTO (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

26. Mise en œuvre des projets et actions du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2022-2023. Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal :

- prend connaissance des actions et projets inscrits au CTAI,
- approuve les conventions jointes en annexes du rapport à conclure avec chaque organisme concerné,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (2), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), Hasni ALEM (1), Saïd MECHAI (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseillers intéressés : 9

27. Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document se référant aux déclinaisons du pacte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Etat des indemnités perçues par les élus municipaux de la Ville de Besançon. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de leurs mandats municipaux et des mandats exercés au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie du CGCT ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT ou filiale d'une de ces sociétés.

29. Nouvelles modalités de remboursement des frais liés à la formation des élus. Approuvée

Le Conseil Municipal prend connaissance des modifications proposées en matière de remboursement des frais de formation des élus.

30. Bilan de la formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend connaissance du bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2022 et débat sur la formation des conseillers municipaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Ressources budgétaires - Tarifs Direction Sécurité et Tranquillité Publique - Rectification d'une erreur matérielle dans le rapport de décembre (XI - Autorisations de voirie). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la rectification de la grille tarifaire 2023 concernant les tarifs des autorisations de voirie.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Validation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2022 décrits dans le rapport n° 1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 décembre 2022,
- les montants prévisionnels de charges transférées pour 2023, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2023 décrits dans le rapport n° 2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 décembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Liste des Emplois Permanents au 1^{er} janvier 2023. Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2023,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

34. Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour la journée internationale des droits des femmes le 8 mars. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 2 700 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

35. Soutien à la Fédération Léo Lagrange Centre Est dans le cadre de la semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme (SECRA) du 20 au 26 mars 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 500 € à la Fédération Léo Lagrange dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme du 20 au 26 mars 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € pour Laboratoire ELLIADD, Pôle Arts et Lettres
- 1 500 € pour l'UMR REIGHT 1098 III
- 2 000 € pour l'Association Besançon International Model United Nations
- 750 € pour le CNRS/FEMTO
- 300 € pour les Etudiants de 5ème année en pharmacie filière industrie de l'UFR' Santé à Besançon
- 1 000 € pour Lions Club Besançon Lumière.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (2) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

37. Convention pluriannuelle avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) 2023-2024-2025. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention pluriannuelle 2023-2024-2025 avec l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

MM. François BOUSSO (2), Nathan SOURISSEAU (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

38. Convention d'application annuelle avec l'office de tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2023 entre la Ville et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention triennale 2023-2024-2025, sous réserve du vote du budget de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

MM. François BOUSSO (2) et Nathan SOURISSEAU (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

39. Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 240 € au Lycée Victor Hugo,
- 700 € au Lycée Pasteur,
- 800 € au Lycée Pergaud.

Mmes Elise AEBISCHER (1), Carine MICHEL (1) et MM. Hasni ALEM (1), Philippe CREMER (1), Benoît CYPRIANI (1), Cyril DEVESA (1) et Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

40. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :

- 500 € à l'association Consonances pour l'organisation d'un concert franco-allemand à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée,
- 800 € au Palente Besançon Handball pour la participation de 56 jeunes du club à un tournoi international de handball à Dronninglund au Danemark.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon : attribution d'aides financières. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 12 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans le rapport.

Mmes Marie ETEVENARD (2) et Anne VIGNOT (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

42. Equipement numérique des Ecoles Élémentaires - Autorisation de lancement de l'opération. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de l'opération « Equipement numérique des Ecoles Élémentaires »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout éventuel document afférent au financement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43. Projet NEOLIA- Reconversion ex site « MOUNIE » sur la commune de Besançon - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP). Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal, sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante de GBM le 2 mars 2023 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention et notamment la participation financière de NEOLIA, de la commune de Besançon et de GBM aux équipements,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec les représentants de NEOLIA et de Grand Besançon Métropole.

M. Saïd MECHAI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseiller intéressé : 1

44. Acquisition à la « Fondation Pluriel » d'un terrain situé chemin de la Chaille. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à la « Fondation Pluriel » d'un terrain situé chemin de la Chaille aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Mme Claudine CAULET (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

45. Consolidation d'un corridor écologique - Acquisition à l'indivision Chapuis d'un terrain situé chemin de la Providence. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à l'indivision Chapuis d'un terrain situé chemin de la Providence, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46. Cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Epitaphe. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Epitaphe, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Site de Port Joint - 2, rue de Chardonnet - Régularisations foncières avec l'Etat-Voies Navigables de France. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition d'emprises foncières appartenant à l'Etat-Voies Navigables de France sur le site de la piscine de Port Joint, 2, rue de Chardonnet, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48. Cession de terrains communaux situés rue Thomas Edison à la société JCA II. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'aliénation de terrains communaux situés rue Thomas Edison à la société JCA II, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Cession à Grand Besançon Métropole (GBM) des parcelles cadastrées section DT n° 73, 75, 76, 89 et 91 situées rue de la Grette. Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession au profit de GBM des parcelles cadastrées section DT n° 73, 75, 76, 89 et 91 situées rue de la Grette, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

50. Inscription d'itinéraires de randonnées au Plan Départemental des itinéraires de promenades et randonnées du Doubs (PDIPR). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions de sentiers à inscrire au PDIPR sur le territoire communal,
- demande au Département du Doubs l'inscription au PDIPR des chemins ruraux et situés sur le domaine privé de la commune, mentionnés dans le tableau joint en annexe du rapport,
- s'engage à pérenniser au mieux les cheminements de randonnée inscrits au PDIPR sur le territoire communal. En outre, dans le cas où un cheminement devrait être supprimé ou modifié, la commune recherchera et aménagera un itinéraire de substitution qui puisse présenter la plus grande valeur paysagère et le plus grand intérêt possibles en matière de randonnée,
- accepte de mettre en place le balisage et la signalétique directionnelle éventuelle, en cohérence avec la charte de signalétique de la Fédération Française de randonnée pédestre, la commune de Besançon étant en charge de la gestion du balisage sur son territoire,
- autorise le Département du Doubs et Grand Besançon Métropole à promouvoir les sentiers inscrits au PDIPR.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51. Accord-cadre relatif à des interventions sur le patrimoine arboré de la Ville de Besançon et en lien avec le patrimoine Vauban : Autorisation de passer et de signer l'accord-cadre. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de l'accord-cadre relatif à des interventions sur le patrimoine arboré de la Ville de Besançon et en lien avec le patrimoine Vauban,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour le lot n° 1 avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52. Engagement de la commune de Besançon dans un projet d'Association Foncière Pastorale Autorisée et engagement à l'acquisition des parcelles de propriétaires ayant fait valoir leur droit à délaissement. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de création d'une Association Foncière Pastorale Autorisée sur le territoire en annexe du rapport,
- se prononce favorablement sur l'engagement de la commune à acheter les parcelles des propriétaires désireux de faire valoir leur droit de délaissement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à la constitution de l'Association Foncière Pastorale Autorisée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

53. Forêts communales - Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers - Campagne d'affouage 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la destination des produits des parcelles 127, 128 et 129 de la forêt de Chailluz d'une superficie cumulée de 23,4 ha à l'affouage façonné,
- arrête le règlement d'affouage joint à la délibération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la campagne d'affouage 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54. Convention annuelle d'objectif 2023 avec France Nature Environnement 25 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de la convention annuelle d'objectifs avec France Nature Environnement 25,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à France Nature Environnement 25,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55. Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IX 3,5 et 57 Chemin du fort de Bregille. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IX 3,5 et 57 Chemin du fort de Bregille,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

56. Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale DP 24 Chemin de Halage Casamène. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale DP 24 Chemin de Halage Casamène à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

57. Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale EO 276 rue de Fribourg. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale EO 276 rue de Fribourg,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58. Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IV 87 et KN 131 Chemin de la Bro à Besançon. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IV 87 et KN 131 chemin de la Bro à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

59. Plan Ecoles : Groupe Scolaire la Butte - Rénovation extension de la Maternelle et reconstruction de la restauration scolaire - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation extension de la Maternelle Butte et reconstruction de la restauration du groupe scolaire la Butte à l'équipe représentée par le mandataire BQ+A (Bernard Quirot Architectes et associés) pour un montant d'honoraires de 604 030,50 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

M. Benoît CYPRIANI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

60. Vœu municipal contre la réforme des retraites, déposé par les groupes politiques Europe Ecologie Les Verts - Société Civile, Parti Socialiste, Parti Communiste Français, Génération-S, A Gauche Citoyens, de la majorité municipale. Approuvée

Le Conseil municipal, réuni ce 23 février 2023, à l'heure où le Projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023, incluant le recul de l'âge légal de départ à la retraite est débattu au Parlement, apporte par ce vœu sa contribution au débat national.

Considérant que le projet de réforme des retraites présenté est socialement injuste :

- *que l'allongement de la durée de cotisation touchera de manière indiscriminée les 13,6 millions de personnes qui exercent des métiers à forte pénibilité, soit 61 % des salariés(es), parmi lesquels seuls 1,9 millions sont couverts(es) par le compte professionnel de prévention, qui ne prend plus en compte l'exposition aux agents chimiques, la manutention manuelle, les postures pénibles, et les vibrations mécaniques depuis 2017 ;*
- *que la précarité des personnes qui ne sont déjà plus en emploi (chômeurs, RSA, invalidité ou allocation de solidarité) sera prolongée pour 4 personnes sur 10 ;*
- *que 12 % des décès surviennent avant 62 ans chez les hommes, pourcentage qui est doublé chez les hommes les plus pauvres ;*
- *que l'espérance de vie en bonne santé en France est actuellement de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes, et que retarder l'âge de départ à la retraite privera donc la majorité de la population de profiter d'années de retraite de qualité, niant de fait leur droit au temps libre ;*
- *que l'allongement de cotisation sera plus élevé pour les femmes que pour les hommes, et que ni les 40 % d'écart de pension perçue entre hommes et femmes, ni les carrières hachées ou les temps partiels occupés à 80 % par les femmes ne sont pris en compte ;*
- *que la justification de la réforme ne prend pas en compte les richesses non marchandes produites par les personnes retraitées, notamment dans le cadre d'engagement associatif, essentiel à la cohésion sociale, et du soutien familial ;*
- *que durcir les conditions d'accès à une retraite digne incite celles et ceux qui le peuvent à avoir recours à des systèmes de retraites complémentaires par capitalisation, adossés à des fonds de pension privés qui soutiennent largement des investissements socialement injustes à l'échelle mondiale ;*

Considérant que le projet de réforme est rejeté par une majorité de français et est un non-sens démocratique :

- que le gouvernement, face à 68 % de la population opposée à cette réforme, à plus d'un million de personnes dans la rue lors de la première journée de mobilisation et à plus de deux millions de personnes lors de la seconde, a affirmé son refus de renoncer à allonger le temps de cotisation ;

- que le gouvernement a utilisé l'article 47-1 de la Constitution, écourtant les débats au Parlement, une première au cours de la Vème République ;

- que 40 % des maires étant retraités, l'allongement de cotisation aura un impact sur les candidatures à ce poste chronophage, notamment dans les petites communes ;

Considérant que le projet de réforme est un non-sens écologique :

- que dans la droite ligne de la logique libérale, il maintient la croissance comme seul but, alors même que les limites planétaires déjà dépassées nous imposent de réfléchir à la manière de répartir les richesses, et non d'en produire toujours plus ;

- que durcir les conditions d'accès à une retraite digne incite celles et ceux qui le peuvent à avoir recours à des systèmes de retraites complémentaires par capitalisation, adossés à des fonds de pension privés qui soutiennent largement des investissements climaticides ;

Considérant que cette réforme des retraites aura un impact important pour la ville de Besançon, ses agents et agentes, ses habitants et habitantes,

- qu'au sein de notre collectivité, comme de toutes les collectivités territoriales, un certain nombre de métiers à forte pénibilité entraîne d'ores et déjà des départs à la retraite précoces pour invalidité, ou des absences prolongées ;

- que les collectivités devront donc choisir entre remplacer les agents(es) malgré leur budget déjà contraint ou impacter le service public rendu à la population ;

- que 50 % des responsables associatifs sont des personnes retraitées, que le recul de l'âge de départ à la retraite prive les associations et les villes des « retraités actifs » désireux de s'engager pleinement dans les missions de service public, impactant ainsi l'ensemble des services essentiels rendus par les associations, indispensables à la cohésion sociale de notre ville ;

- que la hausse annoncée, sans concertation préalable, dans le cadre de cette réforme, de la cotisation des employeurs publics à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités (CNRACL) pèsera sur les finances des collectivités, soit une estimation de 312 426 euros de surcoût annuel pour la Ville de Besançon (cf. Communiqué de toutes les associations d'élus – France urbaine) ;

Considérant enfin que :

- le Gouvernement ne tient pas compte du caractère incertain des projections du Comité d'orientation des retraites, mis en avant par son propre Président ;

- le Gouvernement compte sur cette réforme pour imposer une austérité à l'État, et donc une dégradation du service public, en baissant drastiquement le budget alloué au versement des pensions des fonctionnaires retraités(es) et en ne remplaçant pas les absences pour maladie ou invalidité, comme indiqué dans le programme de stabilité que la France a transmis à la Commission européenne en juillet 2022.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal :

- demande au Gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites,
- demande au Gouvernement de considérer les propositions portées par de nombreux acteurs de la société civile concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne,
- apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet,
- affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil national de la résistance.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 14

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 23 h 10.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,

le **01 MARS 2023**

Pour la Maire,

Par délégation,

La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Sandrine CESBRON